

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Demande d'inscription d'une question supplémentaire
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
relatives aux opérations de maintien de la paix
des Nations Unies****Lettre datée du 14 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, sous le titre « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Je recommande que la question soit renvoyée à la Cinquième Commission pour examen durant la session ordinaire.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ole Peter **Kolby**

**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire explicatif

Le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a pas été mis à jour depuis sa conception en 1973. Depuis, alors que le maintien de la paix et de la sécurité continue d'être l'une des tâches les plus importantes qu'accomplit l'Organisation, nous estimons qu'il est nécessaire d'examiner l'actuel barème pour s'assurer qu'il est compatible avec les opérations de maintien de la paix actuelles et futures.

Selon nous, la Cinquième Commission serait l'instance tout indiquée pour examiner cette question durant la première partie de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.
